

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Pierre GOURILLON en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, M. Pascal PODECHARD, Mmes Catherine CHRISTOPHORY-ROUX, Saadia CHAMALI, Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD, M. Alexandre BEY

Absents excusés :

M. Jacques SERRÉ ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
M. Thierry MESNIL ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU
Mme Valérie PERISSUTTI ayant donné pouvoir à M. Rodolphe VAUTHEY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- 1) Vote du Compte de gestion 2020
- 2) Vote du Compte administratif 2020
- 3) Vote des taux
- 4) Affectation des résultats
- 5) Vote du Budget primitif 2021
- 6) Appel à projet Villages Côte d'Or (2), Remplacement des fenêtres des logements communaux
- 7) Appel à projet Patrimoine Communal : travaux sur la maison des associations (y compris le raccordement réseau) + les stores de l'école.

1) Vote du Compte de Gestion 2020
(2021-016)

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier Principal de Beaune.

Les chiffres du Compte de Gestion sont les suivants :

Budget principal 2020 : 982 517.14 €
 Budget SUM 2020 : 673.26 €
 Budget Forêts 2020 : 201 433.78 €
 Qui représente un total de **1 184 624.18 €**

2) Vote du compte administratif 2021
 (2021-017)

Sous la présidence de M. Gaston RAVAUT, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2020 | | |
|---|---------------------|---------------------|
| BALANCE GÉNÉRALE TOUS BUDGETS | | |
| CONFONDUS | | |
| Libellés | Dépenses | Recettes |
| Section de fonctionnement | | |
| Budget principal | 1 342 636,62 | 2 336 862,55 |
| Budgets annexes : | | |
| * de la forêt | 4 939,57 | 225 774,10 |
| * de la salle et du caveau P. Gourillon | 18 593,79 | 30 593,69 |
| Totaux de la section de fonctionnement | 1 366 169,98 | 2 593 230,34 |
| Section d'investissement | | |
| Budget principal | 650 264,58 | 638 555,79 |
| Budgets annexes : | | |
| * de la forêt | 59 045,30 | 39 644,55 |
| * de la salle et du caveau P. Gourillon | 17 602,60 | 6 275,96 |
| Totaux de la section d'investissement | 726 912,48 | 684 476,30 |
| Résultats globaux | 2 093 082,46 | 3 277 706,64 |
| EXCÉDENT CUMULÉ | 1 184 624,18 | |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2020.

3) **Vote des taux**
(2021-018)

Par délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts de l'année 2020 à :

* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) 22,59 %

* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES 37,42 %

Le Maire attire l'attention sur le taux de la Taxe d'Habitation qui est « gelée » en 2020 à son niveau de l'année 2019.

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (21 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 43.59 % (soit le taux communal de 2020 : 22.59% + le taux départemental de 2020 : 21%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 21%), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

* **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) 43.59 %**

* **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES 37,42 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **PREND** acte de ces taux.

4) **Affectations des résultats**
(2021-019/2021-020/2021-021)

Le Conseil Municipal **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget principal et les budgets annexes pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

Il s'agit des affectations de résultats suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2020

11 708.79 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement)
982 517.14 € au compte 002 (Recettes de Fonctionnement).

BUDGET FORÊTS 2020

19 400.75 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement)
201 433.78 € au compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

BUDGET SUM 2020

11 326.64 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement)
673.26 € au compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

5) **Vote du Budget Primitif 2021**
(2021-022)

Projetant de réaliser et de poursuivre en 2021 diverses opérations d'investissement et de fonctionnement, telles que des travaux de voirie (Rues des Marères, de la Combe et Martenot, Route de Bavant, Rues de Serrigny et du Château), du solde de la révision allégée n°1 de Plan Local d'Urbanisme, de pose de stores d'ombrages dans des salles de classes de l'école primaire, de la restauration du noyau central de la cloche n°3, de la mise en conformité du tableau électrique des commandes des cloches de l'Église, du remplacement de mobilier urbain, de la signalétique, de la pose d'un columbarium, de l'engazonnement des allées du cimetière, de la création d'un verger conservatoire, du remplacement des fenêtres de deux logements communaux, de l'étude de la vidéo protection, de l'achat de mobilier de bureau, de drapeaux...

Le Conseil Municipal, **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2021 dont la balance récapitulative se présente de la façon suivante :

| SIMULATION BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021 | | |
|--|---------------------|---------------------|
| LIBELLÉS | DÉPENSES | RECETTES |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| Budget principal | 2 035 170,00 | 2 362 683,14 |
| Budget annexe de la forêt | 61 957,00 | 368 433,78 |
| Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon | 29 798,26 | 29 798,26 |
| <i>Sous-total de la section de fonctionnement</i> | 2 126 925,26 | 2 760 915,18 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| Budget principal | 1 006 279,79 | 1 006 279,79 |
| Budget annexe de la forêt | 64 900,75 | 64 900,75 |
| Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon | 24 486,64 | 24 486,64 |
| <i>Sous-total de la section d'investissement</i> | 1 095 667,18 | 1 095 667,18 |
| | 3 222 592,44 | 3 856 582,36 |
| <i>Résultat global.....</i> | 633 989,92 | |

6) **Appel à projet Villages Côte d'Or (2), Remplacement des fenêtres des logements communaux**
(2021-023)

Suite à des informations erronées du Conseil Départemental sur les possibilités de projets éligibles à des subventions, il convient d'annuler la délibération n° 2021-0011 du 9 mars 2021 et reprendre une nouvelle délibération.

En effet, les services départementaux avaient proposé d'orienter le projet sur le logement en Appel à projets "patrimoine communal" avec les stores de l'école. Or, les logements ne peuvent être financés que dans le cadre de l'Appel à projets 'Village Côte-d'Or'.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE**, le projet du remplacement des fenêtres de deux logements communaux pour un montant estimatif de 19 907.56 € HT et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet Villages Côte d'Or.

7) **Appel à projet Patrimoine Communal : travaux sur la maison des associations (y compris le raccordement réseau) + les stores de l'école**
(2021-024)

Suite à des informations erronées du Conseil Départemental sur les possibilités de projets éligibles à des subventions, il convient d'annuler la délibération n° 2021-0012 du 9 mars 2021 et reprendre une nouvelle délibération.

En effet, les services départementaux avaient proposé d'orienter le projet des travaux de la maison des associations sur l'Appel à projet "villages Côte d'Or" alors qu'il fallait le présenter sur l'Appel à projet « Patrimoine Communal ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE**, le projet de travaux à la maison des associations (remplacement d'une porte pleine, raccordement en eau potable et travaux de plomberie) pour un montant estimatif de 13 518.83 € HT avec le projet d'installation de stores d'ombrage dans les salles de classe de l'école primaire pour un montant 13 468.46 € HT, ce qui représente un total de 26 987.29 € HT et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet « Patrimoine Communal ».

Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée de la renonciation du droit de préemption :

| <i>Déclarations d'Intention d'Aliéner</i> | | Noms des propriétaires sortants |
|--|--------------------|--|
| 09/03/2021 | 21 route de Beaune | DE OLIVEIRA Frédéric |

Point sur les commissions : Mme Alexandra CAGNA informe l'assemblée qu'elle a réuni la commission cimetièrre. Les membres de la commission ont arrêté leur choix sur le modèle du columbarium. Mme CAGNA propose lors d'une prochaine commission d'aller sur le site. Le règlement du cimetière sera revu également et travaillé avec les agents de l'accueil du secrétariat de mairie.

M. Christian PISARSKY s'interroge sur l'entretien des monuments des soldats « Mort pour la France », en particulier sur le monument aux morts situé dans l'enceinte du cimetière. En effet, plusieurs médaillons sont abîmés. Une demande va être faite auprès de l'association le Souvenir Français qui a pour objectif qu'aucun monument de « Mort pour la France » ne doit être à l'abandon.

Mme CAGNA s'occupera d'en faire la demande auprès du Président du Souvenir Français.

Point travaux : M. RAVAUT informe que suite au vote du budget prévisionnel, il va pouvoir lancer les travaux inscrits.

Il propose aux élus de programmer une visite en forêt le 10 avril prochain. M. le Maire rappelle que les conditions sanitaires ne peuvent pas autoriser cette visite.

Mme Saadia CHAMALI s'interroge sur les barrières baissées en forêt, M. le Maire et M. RAVAUT sont surpris et chercheront la cause.

Mémorial de Corcelles : Le Conseil est informé que l'inauguration du mémorial de Corcelles prévu le 8 mai prochain ne pourra avoir lieu. En effet, renseignements pris auprès des services préfectoraux et compte-tenu du contexte sanitaire, cette cérémonie ne peut s'organiser.

Mme Saadia CHAMALI demande pourquoi le budget est voté fin mars, une réponse lui est apportée.

M. le Maire informe les élus de la venue de Mme la Sous-Préfète le 7 avril prochain.

La séance est levée à 19 h 38.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 6 avril 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

